Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Nancy-Metz

Période de Formation en Milieu Professionnel

Accord de principe

Fiche d'entente préalable avec l'entreprise d'accueil

☐ 2nde TNE ☐ 1ère MELEC ☐ Terminale MELEC
☐ 1ère SN ☐ Terminale SN

TNE = Métiers des Transitions Numériques et Energétiques | MELEC = Métiers de l'ELectricité et de ses Environnements Connectés | SN = Systèmes Numériques

ELEVE : Nom et Prénom .....

Téléphone .....

e-mail .....

PROFESSEUR REFERENT : .....

Dates de la PFMP : ☐ PFMP ____ période du _____ au _____

☐ PFMP ____ période du _____ au _____

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE : .....

.....

.....

TELEPHONE : ..... **SIRET :** .....

RESPONSABLE ADMINISTRATIF : Nom et Prénom .....

Fonction ..... Téléphone .....

e-mail .....

MAÎTRE DE STAGE ou TUTEUR : Nom et Prénom .....

Fonction ..... Téléphone .....

e-mail .....

Cachet de l'entreprise, Date et Signature du responsable pour accord :

Dossier suivi par

Matthieu FARCOT
Assistant du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

Téléphone
03 87 31 81 71

e-mail
atx@lycee-cormontaigne-metz.fr

Lycée Louis de CORMONTAIGNE

12, place Cormontaigne
BP 70624
57 010 METZ CEDEX

Téléphone
03 87 31 85 31
e-mail
ce.0573227@ac-nancy-metz.fr

PS : *Envoi de la convention après réception de cet accord écrit par l'établissement.*

HORAIRES DE LA PFMP : A indiquer obligatoirement

☐ **Horaires fixes** ☐ **Horaires variables** (l'entreprise s'engage à communiquer les horaires avant tout changement*)

JOUR	MATIN	APRES MIDI
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à
TOTAL (35h maximum)		

Date et Signature du responsable légal **Date et Signature du professeur référent**

Elle sera ramenée par le lycéen ou envoyée par mail à : atx@lycee-cormontaigne-metz.fr

** Rappel – Législation des horaires de travail des mineurs : 8 heures par jour max, 35 heures par semaine, repos de 2 jours consécutifs y compris le dimanche, si moins de 16 ans pas de travail de nuit de 20h à 6h (22h à 6h si plus de 16 ans).*